

XIV

BUDGET MÉTROPOLITAIN

DU

MINISTÈRE DES COLONIES

POUR L'EXERCICE 1914

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget métropolitain du Ministère des Colonies pour l'exercice 1914 s'élève à fr.	1,442,925 »
Les crédits alloués pour 1913 montent à	1,421,483 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	21,442 »

Cette augmentation se justifie comme suit :

DÉPENSES ORDINAIRES.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'Administration centrale.*

Crédit demandé pour 1914 fr.	1,138,015 »
— alloué pour 1913	1,115,573 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	22,442 »

nécessitée par les augmentations normales à accorder en 1914.

ART. 10. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé pour 1914 fr.	1,000 »
— alloué pour 1913.	2,000 »
	<hr/>
DIMINUTION fr.	1,000 »

autorisée par le peu d'importance des dépenses à imputer éventuellement sur cet article.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Colonies et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget métropolitain du Ministère des Colonies pour l'exercice 1914 est fixé à la somme de un million quatre cent quarante-deux mille neuf cent vingt-cinq francs (1,442,925 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 15 octobre 1913.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Koloniën en van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Moederland betreffende het Ministerie van Koloniën voor het dienstjaar 1914 is vastgesteld op de som van een millioen vier honderd twee en veertig duizend negen honderd vijf en twintig frank (1,442,925 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Brussel, den 15ⁿ October 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Colonies,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Koloniën,

J. RENKIN.

*Le Ministre des Finances,**De Minister van Financiën,*

M. LEVIE.

**BUDGET MÉTROPOLITAIN DU MINISTÈRE DES COLONIES
POUR L'EXERCICE 1914.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'administration centrale	1,138,015 »	
3	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	7,500 »	
4	Matériel. Entretien des bureaux. Mobilier. Bibliothèque. Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel. Frais de télégrammes	189,000 »	
5	Publication du <i>Bulletin officiel</i>	20,000 »	
6	Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques. Participation dans les frais de Bureaux internationaux	53,410 »	1,442,925 »
7	Premier terme des pensions. (<i>Crédit non limitatif</i>).	1,000 »	
8	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaire-, à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite et dont la famille se trouve dans une position malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées ci-avant	2,000 »	
9	Abonnement de l'avocat du Département. Honoraires d'avocats et d'avoués. Frais de procédure, déboursés, amendes, etc.	10,000 »	
10	Dépenses imprévues non libellées au Budget	1,000 »	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Colonies,

J. RENKIN.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

**BEGROOTING VAN HET MOEDERLAND BETREFFENDE HET MINISTERIE
VAN KOLONIËN VOOR HET DIENSTJAAR 1914.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL.
GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 »	
2	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren die aan het hoofdbeheer zijn werkzaam gesteld .	1,138,015 »	
3	Reis- en verblijfkosten en zendingen in het buitenland	7,500 »	
4	Materieel. Onderhoud der bureelen. Meubelen. Bibliotheek. Werken van onderhoud en inrichting van het ministerieel hotel. Kosten van telegrammen	189,000 »	
5	Uitgave van het <i>Ambtelijk Blad</i>	20,000 »	
6	Verscheiden toelagen voor congressen, vereenigingen en wetenschappelijke genootschappen. Bijdrage in de kosten van Internationale Bureelen	53,410 »	1,442,925 »
7	Eerste termijn der pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	1,000 »	
8	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of loontrekkende agenten, aan hunne weduwe of verwanten wier steun zij waren en die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulpgeelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van ambtenaren of beambten, die overleden zijn terwijl zij nog in werkelijken dienst of reeds gepensionneerd waren, en wier familie zich in deerniswaardigen toestand bevindt. — Hulpgeelden bij uitzondering te verleenen aan personen die geen recht op pensioen hebben en die niet onder de bovengenoemde kunnen gerangschikt worden	2,000 »	
9	Abonnement van den advocaat van het Departement. Honoraria aan advocaten en pleitbezorgers. Proceskosten, uitgaven, boeten, enz.	10,000 »	
10	Onvoorziene uitgaven niet vermeld in de Begrooting.	1,000 »	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan
Ons besluit van 15ⁿ October 1913.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Koloniën,

J. RENKIN.

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

(6)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET MÉTROPOLITAIN DU MINISTÈRE DES COLONIES

POUR L'EXERCICE 1914

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		
DÉPENSES ORDINAIRES.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	»	Traitement du Ministre		
2	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'administration centrale :		
		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.
		1	12,000 à 14,400	
		6	10,000 à 13,200	
		14	7,500 à 10,800	
		18	6,000 à 8,400	
		34	4,500 à 6,600	1,075,125 »
		30	3,500 à 5,160	
		160	1,500 à 3,960	
		62	600 à 3,360	
		7	600 à 1,300	
		Indemnités fixes des fonctionnaires et employés détachés à l'administration centrale — Cabinet du Ministre. — Indemnités aux membres de commissions ressortissant à l'Administration centrale.		22,290 »
		Augmentations de traitement. — Nominations et promotions. — Indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie, etc. — Traitements d'attente des agents en disponibilité		40,600 »
				1,438,015 »
3	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger		
A REPORTER. . . . fr.				

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
1,138,015 ⁽¹⁾ »	1,115,573 »	22,442 »	»	985,000 »	860,152 96	(1) Cette somme comprend 17,700 francs pour traitements du personnel affecté au service des chemins de fer en régie, dont le montant est remboursé au Trésor belge.
7,500 »	7,500 »	»	»	7,500 »	8,097 40	
1,166,515 »	1,144,073 »	22,442 »	»	1,013,500 »	889,250 36	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
4		Matériel. Entretien des bureaux. Mobilier. Bibliothèque. Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel. Frais de télégrammes	
	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, registres, papiers, livres, reliures, abonnements à des journaux et autres publications, frais de transport de matériel, ports de lettres, téléphones, menus frais. Télégrammes (y compris ceux envoyés au Congo). Abonnement télégraphique en vue de renseigner hebdomadairement les Gouverneurs généraux sur les nouvelles importantes et sur les prix des produits africains sur le marché d'Anvers fr.	82,200 »
	b.	Entretien des bureaux et de l'hôtel ministériel. — Achat et entretien de meubles	60,900 »
	c.	Chauffage et éclairage des bureaux et de l'hôtel	25,900 »
	d.	Bibliothèque	20,000 »
			Fr. 189,000 »
5	»	Publication du <i>Bulletin officiel</i>	
6	»	Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques. Participation dans les frais de Bureaux internationaux	
		— Subsidés à l'Union coloniale, à la Société d'études d'agriculture tropicale, à l'Association internationale d'agronomie coloniale, aux congrès et réunions agricoles coloniales devant se tenir à l'Exposition de Gand en 1915, à la Convention télégraphique internationale de Saint-Petersbourg, à la Convention radio-télégraphique de Berlin. — Participation dans les frais du Bureau des tarifs douaniers, du Bureau international de l'Union télégraphique à Berne, du Bureau international de l'Union postale universelle à Berne.	
7	»	Premier terme des pensions. (<i>Crédit non limitatif</i>).	
8	»	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou d'employés décédés en activité de service ou en retraite et dont la famille se trouve dans une position malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées ci-avant	
9	»	Abonnement de l'avocat du Département. Honoraires d'avocats et d'avoués. Frais de procédure, déboursés, amendes, etc.	
10	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget	
			ENSEMBLE. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSÉS de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,166,515	1,144,073	22,442	»	1,013,500	889,250 36	
189,000	189,000	»	»	220,000	188,022 56	
20,000	20,000	»	»	20,000	15,786 03	
53,410	53,410	»	»	54,200	2,134 18	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,170 »	
2,000	2,000	»	»	1,000	550 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	»	
1,000	2,000	»	1,000	2,000	514 »	
1,442,925	1,421,483	22,442	1,000	1,322,700	1,097,427 13	
AUGMENTATION . . fr.		21,442				

(12)